

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE SEANCE DU 10 FÉVRIER 2026 à 19h

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, M. Gwenael CHAZOT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, Mme Sidonie JABBOUR, M. David ALBRAND.

Absents : Mme Michelle FROMONT qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.  
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

## **OUVERTURE CRÉDITS DÉPENSES 02 – COMMUNE**

**Exposé** : Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... ».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1<sup>er</sup> janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 8 300€ pour la Commune.

**Décision** : Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
Entendu l'exposé de M. Bernard CHEVILLIAT, Maire, et après en avoir délibéré, décide

**Article 1** : d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget de la Commune, dans la limite de 8 300€ dont l'affectation est la suivante :

|                           |                     |       |
|---------------------------|---------------------|-------|
| OPÉRATION 47 COMPTE 2 111 | Création de voiries | 8 300 |
|---------------------------|---------------------|-------|

**Article 2** : De s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Commune.

## **PROROGATION CDD SERVICE TECHNIQUE**

Un agent du service technique a effectué les contrats suivants en CDD :

- du 28/04/2025 au 22/05/2025 ;
- du 23/05/2025 au 31/08/2025 ;
- du 01/09/2025 au 30/11/2025 ;
- du 01/12/2025 au 31/01/2026 ;
- du 01/02/2026 au 13/02/2026.

Il est proposé de prolonger son contrat, du 16/02/2026 au 13/03/2026. IB 367 / IM 366.

CDD d'accroissement temporaire d'activité soit 12 mois maximum sur 18 mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour proroger ce contrat jusqu'au 13/03/2026.

## **CRÉATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Il est proposé la création de deux postes pour avancement de grade :

- Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe, 26h/hebdo, nomination le 01/03/2026 ;
- Un poste d'attachée principale, 35h/hebdo, nomination le 01/08/2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création de ces deux postes.

## **VOIE DE CONTOURNEMENT DU CHEMIN DE LACESSAS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Cinq entreprises ont répondu au marché à procédure adaptée lancé pour le chantier de création de la voie communale de Laccessas. Les offres ont été analysées par la Communauté de Communes et ont obtenu les notes suivantes selon les critères choisis :

- Ets Artaud TP au tarif de 122 000 € HT, qui a obtenu la note globale de 5,78/10.
- Ets Cocchi et fils au tarif de 64 873 € HT, qui a obtenu la note globale de 9,06/10.
- Ets Michel Jauffre au tarif de 58 920 € HT, qui a obtenu la note globale de 9,55/10.
- Ets Reynouard TP au tarif de 73 100,75 € HT, qui a obtenu la note globale de 6,84/10.
- Ets Cardinal au tarif de 75 685 € HT, qui a obtenu la note globale de 7,40/10.

La commission MAPA a donc proposé l'entreprise MICHEL JAUFFRE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission MAPA et de choisir l'entreprise MICHEL JAUFFRE, pour un montant de 58 920 € HT.

Le Maire rappelle que ce projet bénéficie de subventions importantes et que, suite à un accord avec les organismes de protection des rivières, des galets pourront être collectés dans l'Ibie (au pont de Laccessas) pour boucher les grands trous de l'ancienne voie vicinale.

## **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

À compter du mois de février 2026, un renouvellement de ligne de trésorerie pour une année, à hauteur de 100 000€, est sollicité dans les conditions indiquées en annexe, auprès de la Caisse d'Epargne.

Taux d'intérêt : ESTER+ marge de 1%, frais de dossier 500€.

Durée : 12 mois.

Période de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.

Commission de non utilisation : 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils ont été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée en 2025, mais constitue une marge de sécurité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider le contrat auprès de la Caisse d'épargne ;
- autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'épargne ;
- autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## **DIVERS**

### **Conclusion du PLUi :**

Le projet de règlement graphique du PLUi a été reçu en mairie ce jour à 17h30. Le document final doit être voté le 24 février.

Même si la Mairie a obtenu de nombreuses avancées et plusieurs aménagements, il est probable que si certains points instamment demandés par la Commune et certains habitants ne sont pas pris en compte sur la carte finale qui sera votée le 24 février, la Commune ne votera pas favorablement le PLUi. Les communes de Labeaume, Vallon Pont d'Arc et Ruoms y sont pour l'heure opposées.

### **Travaux à l'épicerie :**

Ardèche Habitat, qui possède les logements au-dessus de l'épicerie, a donné son accord écrit pour que le service technique de la Commune repeigne toute la façade du bâtiment.

### **Pergola sur la terrasse arborée du Musée :**

La réalisation de la pergola de 105 m<sup>2</sup> (par le ferronnier de la commune), sur la terrasse à l'est, progresse bien, elle sera probablement en cours de montage à la fin du mois.

### **Acquisition d'une Table de ping-pong à l'école :**

L'école (subventionnée) et la Commune ont commandé, chacune à hauteur de la moitié du prix, une table de ping-pong d'extérieure pour la cour de l'école.

### **Boîte à livres :**

Un nouveau devis a été demandé au menuisier (Tom Curial) pour une boîte à livres plus adaptée et avec porte vitrée (d'occasion), qui sera installée sur la terrasse du musée donnant sur la rue.

### **Végétalisation de la toiture de la boutique du musée :**

La végétalisation du toit recouvert de bandes bitumineuses argentées, qui va bientôt démarrée, sera terminée avant la réouverture pour la saison 2026. Un garde-corps sera installé afin d'empêcher (aux enfants) l'accès du toit.

### **Crypte :**

Un problème grave de dysfonctionnement total du chauffage (hors chauffage au sol) vient de se déclarer. Plusieurs cartes de pilotages vont devoir être changées suite à des courts-circuits. Des rongeurs s'introduisent dans les systèmes électriques et il va donc falloir avoir recours à une meilleure prévention voire une dératisation à proximité de ces appareillages. L'investissement pour réparer va être assez significatif.

### **Actes de désordre et de dégradation :**

Des scooters circulent à grande vitesse, dans le passage et la montée de l'école, et les toilettes publiques ont été salies et dégradées à plusieurs reprises. Si cela venait à perdurer, la commune se verra contrainte de sévir d'autant que les jeunes conducteurs se mettent aussi en danger.

### **Laboratoire du musée :**

Le projet de laboratoire fait l'objet d'une révision avec l'architecte. Une subvention de l'État (DETR) pourrait aller sur cette opération.

### **Incurie :**

Le Diaconat protestant propose un service d'accompagnement médico-social (SASI) pour les comportements d'incurie, afin d'aider les personnes souffrant du syndrome d'amoncellement de Diogène. Le contact peut être donné en mairie et celle-ci pourra favoriser ce recours à l'accompagnement.

### **Liste des artisans Lagorçois :**

L'élaboration de la liste est toujours en cours. Sur les 76 entreprises maintenant répertoriées, 30 ont répondu favorablement et sont déjà mentionnées sur le site internet de la commune. Tous les corps de métier sont représentés.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil et les personnes présentes.

Laurence HOTTE,  
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE